

ARTICLE 1 - Champ d'application de ces Conditions Générales de Vente

1.1 REPLACE a développé une technologie innovante et brevetée (dite « IPRA »), pour transformer des matériaux multi-composants en base plastique en produits finis ou semi-finis 100% recyclés et recyclables. REPLACE fabrique donc des Produits (ou fait fabriquer ses Produits) à partir de plastiques recyclés.

1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des offres émises et des ventes conclues par REPLACE (« REPLACE » ou le « Vendeur ») auprès de tous acheteurs professionnels ou distributeurs (le(s) « Client(s) ») désirant acquérir les Produits proposés à la vente par le Vendeur, à savoir :

- des produits 100% en matériaux multi-composants en base plastique recyclées et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : planches, piquets, tuteurs, poteaux en plastiques recyclés,
- des produits intégrant des matériaux multi-composants en base plastique recyclées et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : palettes mobilier de jardin, mobilier urbain, composteurs, bacs à fleurs, etc.,

Ci-après collectivement désignés les « Produits ».

1.3 Caractéristiques des Produits : Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans le(s) catalogue(s) du Vendeur. Les photographies et graphismes présentés ainsi que les couleurs des Produits ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client reconnaît que, en raison de la nature des matériaux utilisés pour fabriquer les Produits, ceux-ci peuvent présenter des nuances d'aspect, de rendu fini de surface et des variations de couleurs en fonction des matières utilisées pour les fabriquer. Les Produits livrés peuvent donc à ce titre être légèrement différents des échantillons fournis ou des Produits figurant sur les catalogues ou le site web du Vendeur.

1.4 Dimension des Produits. Le Client reconnaît qu'une tolérance existe sur la dimension de certains Produits :

- +/- 1,5 cm pour les Produits < 1 mètre, et
- +/- 2% pour les Produits > 1 mètre.

1.5 Effet de la température sur les Produits : Les Produits ne doivent pas être exposés à une température supérieure à 90 degrés sous peine d'être définitivement endommagés. Lorsque les Produits sont exposés à la chaleur ou au froid, leur taille peut fluctuer de +/- 1,5%, et, ce dont le Client doit tenir compte. De plus, lorsque les Produits sont utilisés à l'extérieur et sont exposés à certaines conditions météorologiques pendant une période prolongée, la couleur et la qualité de la surface des Produits peuvent être altérées, ce qui n'empêche pas leur utilisation normale.

1.6 Obligation de renseignement du Client : Il appartient donc au Client de se renseigner, si nécessaire, de manière plus précise auprès de REPLACE s'agissant de la couleur et de la dimension des Produits qu'il souhaite commander.

1.7 Ces CGV précisent notamment les conditions d'achat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients.

1.8 Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment les conditions générales d'achat du Client.

1.9 Ces CGV sont systématiquement annexées à tous devis de REPLACE et communiquées à tout Client préalablement à l'achat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

1.10 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat ou la passation de sa commande. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat ou de la passation de la commande.

1.11 La validation de la commande et/ou la signature d'un devis par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 - Commandes de Produits

2.1 Les commandes de Produits sont effectuées de la façon suivante : - Le Client effectue une demande de devis par mail ou par téléphone à REPLACE, - A la réception de la demande, un devis est adressé par le Vendeur au Client, - Dès la réception du devis signé par le Client ou de son bon de commande correspondant au devis, une confirmation de réception de la commande est envoyée au Client.

- Un bon de livraison est ensuite transmis par le Vendeur qui conditionne et expédie la livraison (ou organise cette expédition). Le Client reçoit la marchandise avec le bon de livraison de REPLACE.

2.2 La vente ne sera considérée comme définitive qu'après remise ou envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, et après encaissement par celui-ci de l'acompte convenu et dû.

2.3 Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler immédiatement toute erreur au Vendeur.

2.4 Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige, en particulier relatif au paiement d'une commande antérieure.

2.5 Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le Vendeur

se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client pour des Produits non disponibles dans les stocks du Vendeur où que le Vendeur ne serait pas ou plus en mesure de fabriquer.

ARTICLE 3 – Tarifs de REPLACE

3.1 Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'achat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC, départ usine.

3.2 Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, cette modification ne s'appliquant pas aux commandes en cours et déjà acceptées par le Vendeur. **3.3** Chaque devis du Vendeur est valable pendant une durée de 1 mois (sauf disposition contraire figurant sur le devis).

3.4 Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison des Produits, ainsi que les éventuels frais annexes, qui seront facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le devis, le catalogue ou le site web du Vendeur. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

3.5 Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard lors de l'enlèvement ou de la livraison des Produits achetés immédiatement ou commandés.

3.6 Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé du Client.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement – Retards de paiement

4.1 Toute somme versée d'avance sur le prix, arrhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison ou d'exécution de la prestation.

4.2 Le prix est payable, sauf indication contraire dans le devis ou la facture, au comptant, en totalité au jour de l'achat ou de la passation de la commande par le Client, selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues - par chèque bancaire,
- par virement.

4.3 En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

4.4 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Vendeur des sommes qui lui sont dues. **4.5** En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées à partir de la date d'échéance du paiement au taux de la BCE +10%, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture impayée ou payée en retard, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

4.6 En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

4.7 Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 - Remise des produits - Livraisons

5.1 Les Produits commandés ou acquis par le Client seront mis à disposition du Client ou livrés dans les meilleurs délais, étant entendu que les délais indiqués par le Vendeur au Client restent des **délais indicatifs** et ne sont pas contractuels. En cas de retard de livraison, le Vendeur ne pourra donc être tenu pour responsable des éventuels préjudices subis par le Client.

5.2 Si le Client ne prend pas livraison des Produits qu'il a commandés dans les 10 jours ouvrables suivant la notification du Vendeur, ce dernier peut soit facturer la totalité de ces Produits au Client (si cela n'a pas déjà été fait), soit revendre les Produits à un ou des tiers et facturer au Client tout frais et/ou préjudice subi par le Vendeur.

5.3 La livraison aura lieu à l'adresse de livraison indiquée par le Client. **5.4** Le Vendeur peut livrer les Produits en plusieurs fois, auquel cas les Produits seront facturés au Client au fur et à mesure des livraisons successives.

ARTICLE 6 – Vérification des Produits à la livraison

6.1 Lors de la Livraison du Produit, le Client doit procéder à une vérification complète et exhaustive des Produits qui lui sont livrés afin d'en vérifier l'emballage, la conformité, la qualité et les quantités. Toute non-conformité, dommage apparent de l'emballage et/ou des Produits, ou toute quantité manquante devront être notés et communiqués dès leur constatation au Vendeur par e-mail. Les Produits seront automatiquement réputés acceptés si le Client ne fait aucune réclamation écrite au Vendeur dans les deux (2) jours suivant sa livraison.

6.2 Aucune réclamation ne sera acceptée par le Vendeur au regard des défauts, non-conformité, insuffisances, quantités manquantes qu'une vérification normale aurait dû révéler, au cas où ladite vérification n'a pas été menée ou a été menée improprement. **6.3** En cas de réclamation écrite du Client, celui-ci devra renvoyer sans tarder au Vendeur le Produit concerné afin de permettre au Vendeur de mener une inspection de ce Produit.

ARTICLE 7 - Transfert de propriété - Transfert des risques

7.1 Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

7.2 Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. En cas d'enlèvement des Produits par le Client, les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur. Il en va de même lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendamment du Vendeur.

7.3 Replace s'engage à recycler les produits en fin d'usage par ses clients lorsqu'ils seront ramenés sur son ou ses site(s).

Pour l'organisation et les meilleurs contacts pour organiser le transport, veuillez contacter votre référent ou écrire à l'adresse contact@replace-plastics.com

ARTICLE 8 - Responsabilité du Vendeur - Garantie

8.1 Les Produits sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur en France et dans l'Union Européenne et avoir des performances compatibles avec leur usage normal. Les Produits sont garantis comme étant conformes à leurs spécifications techniques.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 1.3 à 1.6 et 8.7 et à 8.10 de ces CGV, les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et définies en annexe aux présentes CGV ;
- d'une garantie commerciale supplémentaire contre tout défaut d'une durée de 10 ans à compter de la date de livraison des Produits au Client.

8.3 Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner sans tarder au Vendeur les Produits défectueux. Le Vendeur devra avoir la possibilité et le temps de procéder à toutes vérifications nécessaires sur les Produits réputés défectueux.

8.4 Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits sous garantie jugés par lui non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

8.5 Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. **8.6** Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

8.7 La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants : - non-respect par le Client de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier ;

- en cas d'usage anormal des Produits, ou en cas d'usage des Produits non-conformes à leur destination normale ;

- en cas de modification ou de réparation des Produits sans l'accord express et préalable du Vendeur ;

- en cas de mauvaise utilisation, de stockage non conforme ou de mauvaise manipulation des Produits ;

- en cas de négligence ou défaut d'entretien des Produits de la part du Client ; - en cas d'usure normale des Produits, d'accident ou de force majeure. **8.8** LA GARANTIE DU

VENDEUR EST, EN TOUT ETAT DE CAUSE, LIMITEE AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DES PRODUITS NON CONFORMES OU AFFECTES D'UN VICE.

8.9 EN AUCUN CAS LE VENDEUR NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DES PERTES D'EXPLOITATION, DE PRODUCTIVITE ET/OU DE TOUTE AUTRE PERTE OU DOMMAGES IMMATERIELS, ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT SUBIS PAR LE CLIENT OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE, DU FAIT DES PRODUITS. EN CONSÉQUENCE, LE CLIENT RENONCE A TOUT RECOURS A L'ENCONTRE DU VENDEUR ET DE SES ASSUREURS A CE TITRE ET S'ENGAGE A OBTENIR PAREILLE RENONCIATION DE SES PROPRES ASSUREURS.

8.10 DE PLUS, LA RESPONSABILITE DU VENDEUR AU TITRE D'UN DEVIS OU D'UNE COMMANDE NE POURRA EN AUCUN CAS DEPASSER LE MONTANT DU PRIX FIGURANT SUR CE DEVIS OU SUR CETTE COMMANDE.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle - Confidentialité

9.1 Le Vendeur reste propriétaire de tous ses droits de propriété intellectuelle portant sur les Produits, sur ses procédés, son savoir-faire, ses brevets, dessins et modèles, photographies, présentations, études, rapports, échantillons, prototypes, etc., lui appartenant et/ou réalisés à la demande du Client en vue de la fourniture de Produits au Client.

9.2 Le Client s'en interdit donc toute copie et reproduction ; il s'interdit en particulier de copier ou reproduire les Produits, ainsi que toute opération de reverse engineering sur les Produits, échantillons, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

9.3 Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les données et informations de nature confidentielle dont elles auraient pu avoir connaissance à l'occasion de leurs relations commerciales et/ou contractuelles. Cette obligation de confidentialité durera pendant toute la durée de cette relation et pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de cette relation.

ARTICLE 10 – Données personnelles

10.1 Le Vendeur met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, le suivi des commandes et dossiers de ses Clients et surtout, aux fins de pouvoir réaliser les fournitures des Produits. Ces données sont absolument nécessaires à la vente et à la bonne mise en œuvre du Produits développés par le Vendeur.

10.2 Les données personnelles sont gérées par REPLACE et peuvent être visualisées par le personnel ou les associés de REPLACE dans le cadre de l'activité de la Société. Ainsi conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen n°2016/679 /UE du 27 avril 2016, Le Client dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait des toutes données personnelles collectées par le Vendeur. Pour effectuer ces droits il devra impérativement écrire à l'adresse Email suivante : . ou à l'adresse postale du Vendeur.

ARTICLE 11 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de deux mois les présentes seraient purement et simplement résolues.

ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 13 - Résolution du contrat

En cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations découlant des présentes CGV ou du contrat incombant à l'autre Partie, la Partie victime de la défaillance pourra notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX PROFESSIONNELS - Version Janvier 2026

ARTICLE 14 – Droit applicable - litiges

14.1 Droit Applicable : De convention expresse entre les parties, les présentes CGV, les devis et offres de REPLACE ainsi que les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont exclusivement régies par le droit français.

14.2 Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14.3 Clause de Jurisdiction compétente : En cas de différend entre les parties

découlant de l'application et/ou l'interprétation de ces CGV ou du contrat, les parties tenteront de résoudre ledit différend à l'amiable et dans de brefs délais. Il est expressément convenu entre les parties que s'il s'avère impossible de parvenir à un règlement amiable dans un délai raisonnable, et en tout état de cause au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties de la réclamation écrite de l'autre partie, tout différend sera soumis à l'appréciation du

Tribunal Judiciaire de Metz (Chambre Commerciale), France, qui aura compétence exclusive.

ARTICLE 15 – Information précontractuelle – acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations relatives aux Produits et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit ;
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;

ARTICLE 16 – Coordonnées du Vendeur

REPLACE SAS

SAS au capital de 84 264 €

Siège social : Centre des affaires Office Station – 86, rue aux arènes – 57000 METZ
immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 878 596 246

Email de contact : contact@replace-plastics.com

Site web : <https://replace-plastics.com/index.html>